

# SERVICE FINANCIER ET DES CONTRIBUTIONS

- Est chargé d'assurer une saine gestion financière de la commune et de la bourgeoisie et est à disposition des citoyens pour toutes les questions en relation avec la fiscalité



Le service financier et de contributions assure les fonctions principales suivantes :

## Dans le domaine financier et comptable

- l'établissement des comptes, du budget et de la planification financière de la commune de Savièse et de la Bourgeoisie,

- › le lien avec les autorités cantonales (Service des finances communales, Inspection cantonale des finances, etc.) et fédérales (TVA, etc.),
- › le lien avec les différents prestataires (fiduciaires, banques, etc.),
- › la gestion de la trésorerie et des besoins de financement de la commune,
- › la tenue de la comptabilité générale,
- › la gestion des factures fournisseurs (suivi des approbations) et de leur règlement, que ce soit pour les frais de fonctionnement et d'investissement,
- › le paiement des affaires sociales,
- › l'émission et le suivi des facturations diverses et des éventuelles réclamations y relatives (voirie, taxes communales, vers de la grappe, etc.),
- › le recouvrement des factures, bordereaux d'impôts et autres,
- › les remboursements,
- › le contentieux,
- › la coordination du controlling,
- › la gestion de la caisse municipale,
- › la gestion des salaires et des assurances sociales de la commune,
- › le contrôle des comptes des organes communaux bénéficiant d'un soutien financier communal.

### Dans le domaine des contributions

- › la tenue du registre des impôts,
- › la réception des déclarations d'impôts des personnes physiques,
- › les taxations en collaboration avec la Commission d'impôt de district,
- › l'établissement et l'envoi des acomptes et des bordereaux d'impôts,
- › le conseil aux contribuables qui désirent élire domicile à Savièse.





**ENCAISSEMENT**



**FISCALITÉ**



**FAQ (FOIRE AUX QUESTIONS)**

